JOURNAL OFFICIEL

DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

MÉMORIAL A

N° 322 du 23 mars 2017

Règlement grand-ducal du 8 mars 2017 concernant le contenu de la fiche de présentation du plan d'aménagement général d'une commune.

Nous Henri, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau,

Vu l'article 9 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain ;

Notre Conseil d'Etat entendu;

Sur le rapport de Notre Ministre de l'Intérieur et après délibération du Gouvernement en conseil ;

Arrêtons:

Art. 1er. Objet et contenu

Les orientations fondamentales du projet d'aménagement général sont reprises dans la fiche de présentation de l'annexe. Cette fiche de présentation est à reproduire pour chaque localité ainsi que pour l'ensemble du territoire d'une commune. Le tableau doit être mis à jour en relation avec toute modification du projet pendant la procédure d'adoption du projet d'aménagement général.

Toute commune est tenue de produire une version en format « PDF » du tableau de l'annexe. Un règlement ministériel peut définir la structure des fichiers informatiques.

Art. 2. Disposition abrogatoire

Le règlement grand-ducal du 28 juillet 2011 concernant le contenu du rapport de présentation du plan d'aménagement général d'une commune est abrogé.

Toutefois, jusqu'au 8 août 2018, le collège des bourgmestre et échevins peut entamer la procédure d'adoption d'un projet d'aménagement général contenant un rapport de présentation élaboré conformément aux dispositions du règlement grand-ducal du 28 juillet 2011 précité.

Art. 3. Entrée en vigueur

Le présent règlement grand-ducal entre en vigueur le premier jour du mois qui suit sa publication au Journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 4. Exécution

Notre Ministre de l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent règlement qui sera publié au Journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg.

Le Ministre de l'Intérieur,
Dan Kersch

Palais de Luxembourg, le 8 mars 2017.
Henri

Annexe : Fiche de présentation

Refonte complète du PAG ☐	Commune de _____	***N° de référence*** *(réservé au ministère)*	_____
Mise à jour du PAG ☐	Localité de _____	*Avis de la commission d'aménagement*	_____
	Lieu-dit _____	*Vote du conseil communal*	_____
Modification du PAG ☐	Surface brute _____ ha	*Approbation ministérielle*	_____

Organisation territoriale de la commune

Région _____

CDA ☐

Membre du parc naturel _____

Remarques éventuelles _____

La présente fiche concerne :

Commune de _____
Localité de _____
Quartier de _____

Surface du territoire _____ ha
Nombre d'habitants _____ hab.
Nombre d'emplois _____ empl.

Espace prioritaire d'urbanisation ☐

Potentiels de développement urbain *(estimation)*

Hypothèses de calcul

Surface brute moyenne par logement	_____	m²
Nombre moyen de personnes par logement	_____	hab.
Surface brute moyenne par emploi en zone d'activités	_____	m²
Surface brute moyenne par emploi en zone mixte et zone d'habitation		m²

		nombre d'habitants			**nombre approximatif d'emplois**		
	surface brute *[ha]*	situation existante [hab]	potentiel [hab]	croissance potentielle *[%]*	situation existante [empl]	potentiel [empl]	croissance potentielle *[%]*
dans les "quartiers existants" [QE]							
dans les "nouveaux quartiers" [NQ]							
zones d'habitation							
zones mixtes							
zones d'activités							
zones de bâtiments et d'équipements publics							
autres							
TOTAL [NQ]							
TOTAL [NQ] + [QE]							

Phasage

surface brute *[ha]*		**nombre d'habitants *(selon DL max.)***		**nombre d'emplois *(selon CUS max.)***	
Zone d'am. différé	zone d'urbanisation prioritaire	Zone d'am. différé	zone d'urbanisation prioritaire	Zone d'am. différé	zone d'urbanisation prioritaire

Zones protégées

Surfaces totales des secteurs protégés d'intérêt communal EC	_____ ha	Nombre d'immeubles à protéger	_____ u.
Surfaces totales des secteurs protégés d'intérêt communal EN	_____ ha		
Surfaces totales des secteurs protégés « vestiges archéologiques »	_____ ha		